



COMMUNE DE
Mensignac

Brèves Municipales n° 24

Séance du 19 janvier 2026

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Création d'un poste de Technicien principal 1^{ère} classe

Dans la continuité des informations déjà portées à la connaissance des membres de l'assemblée au sujet du départ en retraite du responsable des services technique de la commune le 1^{er} mars prochain, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite à la procédure de recrutement, la candidature d'un agent issu de la fonction publique territoriale a été retenue.

Madame le Maire donne des précisions quant à la personne susceptible de prendre le poste, sa date de disponibilité et les modalités de son recrutement possible sous la forme d'un détachement d'une année avant un possible recrutement définitif.

Après avoir entendu les informations de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- ⇒ **de créer un emploi permanent de Technicien Principal de 1^{ère} classe, à la date du 25/02/2026 pour assurer la fonction de Responsable des Services Techniques, pour une durée hebdomadaire de 35 h,**
- ⇒ **La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.**

Réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Nectoux - Demande de subvention pour la sécurisation des bâtiments

Le 31 décembre 2025 l'Etat a lancé un appel à projet : FIPD (Vidéoprotection et Sécurisation des établissements scolaires. Les dossiers sont à retourner avant le 30 janvier 2026.

Madame le Maire précise que cela concerne principalement la mise en sécurité des établissements scolaires par l'installation d'alarme spécifique d'alerte attentat et mise en place de visio-phone.

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de ce projet pour le Groupe Scolaire Jean Nectoux et qui s'établit comme suit :

Contrôle des accès : Coût H.T. 5 752 € comprenant :

- Installation d'une platine vidéo encastré à l'entrée du groupe scolaire
- Un moniteur vidéo avec écran tactile installé à proximité de la classe principale
- Cablage, programmation et mise en service

Sonorisation PPMS : Coût H.T. 7 054 € comprenant :

- Installation d'une centrale et transmetteur
- Bouton d'appel d'urgence dans chaque classe
- Sirènes PPMS : 10
- Sirène extérieure + flash : 4

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de ces travaux et sollicite une aide financière au titre de l'appel à projet FIPD à hauteur de 80 %, soit 10 244.80 € sur une dépense subventionnable de 12 806 € H.T

Séance du
19/01/2026

Participation financière au voyage scolaire des enfants scolarisés à l'extérieur

Le Collège Michel DEBET de TOCANE sollicite la collectivité pour une aide financière aux voyages des élèves des classes de 6^{ème}.

Il s'agit d'un séjour de cohésion à CHAMBON qui se déroulera du 26 mai au 29 mai 2026. Coût du séjour : 223.77 € par élève. 15 enfants de la commune sont concernés sur 79 participants.

Madame le Maire donne les détails du séjour .

Monsieur MERCIER, intéressé dans cette affaire ne peut pas prendre part au vote conformément à l'article L 1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres autorisés à voter décide d'octroyer la somme de 50 € par enfant en faveur du collège afin de participer au financement du voyage de élèves de 6ème, soit 750 €.

POUR INFORMATION

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'ont été organisés le **Noël des Ecoles** le 12 décembre 2025, le **Noël du service Enfance Jeunesse** ainsi que le **Noël de la cantine** le 19 décembre dernier. A cette occasion et après la pause déjeuner chaleureusement préparée par Nadine et Anaïs, chaque enfant s'est vu remettre individuellement des chocolats ainsi qu'un livre déposé en avance par le Père Noël à la demande de la collectivité.

Ces fêtes ont rassemblé de nombreuses personnes pour la joie des petits et des grands.

Travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire : Les travaux avancent toujours très vite grâce à la bonne coordination des entreprises présentent en même temps sur le site. Le planning est respecté.

Bar Restaurant le Diland : L'ouverture se trouve retardée en raison des travaux qui ont pris du retard.